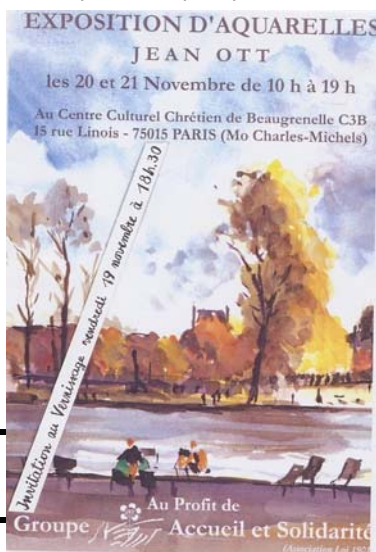


### Décès de Jean Ott:

Jean Ott vient de nous quitter. Avec Claire-Lise ils formaient un couple qui pour nous était inséparable. C'est plutôt Claire-Lise, salariée de la CIMADE qui l'avait entraîné dans l'aventure du GAS mais il y a très vite pris sa place qu'il en avait été président. Nous apprécions tous sa chaleur et sa générosité. La CIMADE et le GAS avaient des relations anciennes avec des Haïtiens qui fuyaient alors la dictature de Duvalier. Beaucoup de ces Haïtiens étaient retournés en Haïti après la chute du dictateur. Ils étaient pleins d'espoir pour l'avenir. Les Ott avaient alors passé plusieurs années en Haïti où Jean avait pu utiliser ses compétences d'architecte pour proposer des constructions adaptées aux conditions du pays. C'est grâce à eux que le GAS a gardé pendant longtemps des liens avec ce pays. Jean était également un artiste qui offrait les fruits de la vente de ses belles aquarelles au GAS. Nous ressentons douloureusement sa perte. Sans sa présence si attentive, le GAS ne sera plus le même.



un



### Lancement de la concertation asile :

Lundi 15 juillet, le ministre de l'Intérieur a inauguré la première réunion de concertation pour la réforme du droit d'asile. Le GAS participe au processus avec d'autres associations ainsi que l'État, les élus, l'OF-PRA, la CNDA, le HCR.

4 thématiques sont abordées dans le but d'aboutir à un ensemble de propositions de réforme

- l'évolution des procédures d'asile
- l'accueil, l'orientation et l'accompagnement des demandeurs d'asile dans la demande d'asile et l'accès aux droits
- l'hébergement des demandeurs d'asile ;
- l'insertion des bénéficiaires d'une protection internationale

Deux parlementaires (Valérie Létard, sénatrice UDC du Nord, et Jean-Louis Touraine, député PS du Rhône) feront ensuite des propositions au ministère en vue de la préparation d'un projet de loi présenté en novembre 2013 au Conseil des ministres puis au 2e trimestre 2014 au Parlement.

#### SOMMAIRE :

1. Actualité du GAS
2. Situation en France
3. Le droit d'asile en Europe
4. Actualité des réfugiés dans le monde

### Vu de la Zone d'attente : L'ANAFE dénonce :

Le 7 juillet 2013, Rose, jeune ivoirienne âgée de 16 ans, tente de rejoindre sa mère, qui vit en France en situation régulière. Séparée d'elle depuis plusieurs années (6 ans) elle a voyagé sous une autre identité ce qui lui a valu d'être placée en zone d'attente à Orly dans l'attente de son renvoi vers le Maroc, son pays de provenance. En dépit de documents d'état civil attestant de sa minorité, la PAF choisit de s'en remettre aux résultats - notoirement imprécis - d'un test osseux pour la déclarer majeure. Le juge des enfants devait examiner la situation lors d'une audience prévue le 10 juillet 2013. Mais avant qu'il n'ordonne une mesure d'assistance éducative et ne la confie à la garde de sa mère, Rose est renvoyée - ligotée et sanglée - sous escorte policière vers le Maroc, faisant l'objet - selon son témoignage - d'insultes et d'intimidations.

Arrivée à Casablanca, Rose est alors placée dans un « couloir » de la zone de transit de l'aéroport marocain, à même le sol, sans eau et sans nourriture, pendant plus de 30 heures dans l'attente de son refolement vers la Côte d'Ivoire.

A 00h30, le 12 juillet, elle est renvoyée, seule, vers Abidjan, où personne ne l'attend, et où la police ivoirienne exige 200 000 CFA (soit 300 euros) pour la faire sortir de l'aéroport et la remettre à des amis de sa classe. Ainsi, reléguant au second plan l'intérêt supérieur de l'enfant, les autorités françaises ont clairement mis en danger l'intégrité d'une mineure.

la zone d'attente de l'aéroport Roissy-Charles-de-Gaulle | AFP/JOEL ROBINE

### Notre amie, Geneviève Jacques, membre de notre comité de parrainage vient d'être nommée présidente de la Cimade:

En 1970 André Jacques, son mari, avait été nommé directeur du service des réfugiés politiques à la CIMADE au moment où sévissaient les dictatures en Amérique latine et ailleurs et le couple a vécu à Massy parmi ces réfugiés du monde entier.

Ce n'est que quelques années plus tard que le GAS est né et ses liens avec la Cimade à travers les Jacques se sont construits. Et si Marguerite Bilsdtein (qui deviendra secrétaire générale du GAS) a connu Geneviève, c'est d'abord dans un groupe de femmes de prisonniers en Argentine dans lequel celle-ci militait. Plus tard, André a fait le démarche de rencontrer notre association naissante dont il est

devenu le conseiller. Devenus grands amis des Chavanes, cofondateurs, les orientations de notre association ont été le fruit de leurs échanges.

Lorsqu'il s'est agi pour nous de faire le point sur notre action dans une journée de réflexion, nous nous sommes naturellement tournés vers Geneviève lui demandant de nous accompagner dans ce bilan et dans les perspectives qui devaient en découler. Elle nous a, ce jour là, rappelé avec force la nécessité de l'accueil et du rôle essentiel des associations comme la nôtre dans la lutte contre toute exclusion, si prioritaire en France aujourd'hui.

Comment ne nous réjouissons-nous pas de la savoir à la tête de la Cimade certains qu'avec elle la priorité sera le r e f u s de l'exclusion de l'étranger si fréquent actuellement.



## Délocalisation : Ouverture d'un tribunal

### au pied des pistes

Située à proximité immédiate des pistes de l'aéroport de Roissy et dans les locaux d'une caserne de CRS, l'annexe du Mesnil-Amelot accueille depuis le lundi 14 octobre les audiences du juge des libertés et de la détention (JLD), et potentiellement celles du juge administratif, chargés de se prononcer sur le maintien en rétention des étrangers-e-s ((3.000 personnes placées au CRA (Centre de rétention Administrative) du Mesnil-Amelot et près de 7.000 maintenues en zone d'attente de Roissy) que l'administration veut éloigner de notre territoire. Jusqu'ici, ces audiences se tenaient au sein du tribunal de Meaux.



Crédits photo Alix RIJCKAERT AFP

Depuis plusieurs mois, les associations se mobilisent fortement contre cette justice d'exception, c'est ainsi que *le 17 septembre dernier, des journalistes, parlementaires et personnalités politiques ont participé au Bus Tour (visite des lieux) contre cette justice « low cost ».*

La délocalisation de ces audiences dans des lieux de police heurte les principes d'indépendance et d'impartialité de la justice, parce qu'elle compromet la publicité des audiences, garantie pourtant essentielle du droit à un procès équitable, l'Observatoire de l'enfermement des étrangers (OEE), entre autres demande au gouvernement d'y renoncer.

Les ministres restent ainsi sourds aux appels que leur ont personnellement adressés la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDDH), le Conseil National des Barreaux (CNB) et de très nombreux parlementaires, élus, personnalités, associations...

Christine Taubira face à cette contestation vient tout juste de créer une mission sur cette annexe judiciaire afin de savoir si elle est conforme aux exigences européennes et nationales.

### L'affaire Snowden : déni ordinaire du droit d'asile

Le cas d'Edward Snowden n'en est qu'un parmi beaucoup d'autres. Les autorités administratives rejettent à la chaîne l'admission au territoire à l'immense majorité de ceux qui veulent y pénétrer pour solliciter l'asile.



abc\_edward\_snowden\_2\_jt\_130609\_wg

Si la demande d'asile de E.Snowden avait été étudiée sereinement, en France selon les normes internationales, elle aurait sans doute abouti. Mais le Ministère de l'intérieur neutralise la liberté de circulation nécessaire aux demandeurs d'asile (droit inscrit dans la Convention de Genève) tant il craint ceux ou celles qui par définition doivent échapper à sa politique de sélection.

M. Valls oppose la bonne vieille raison d'État à Edward Snowden : il est Américain et les États Unis sont un pays ami. Une amitié, largement économique qui a autorisé la France à mépriser, une fois de plus le droit d'asile.

### L'intégration des réfugiés en France:(étude du HCR)

Le HCR souhaite par le biais de cette étude contribuer à la concertation en cours sur la réforme de l'asile en France.

Elle souligne les difficultés spécifiques aux réfugiés politiques par rapport aux autres migrants, et insiste sur l'influence particulièrement positive de l'accompagnement individualisé en matière d'accès au logement, aux prestations sociales ou à l'emploi sur leur parcours d'intégration.

Les politiques gouvernementales en Europe tiennent rarement compte des épreuves, et des privations particulières endurées par les réfugiés dans leur pays d'origine ou pendant leur fuite: les persécutions ou les conflits armés, la séparation ou la perte de membres de leur famille.

Il leur est souvent très difficile d'obtenir les documents de leur pays d'origine lorsque les services sociaux les leur réclament.

Enfin leur lien avec la France est souvent plus faible que les autres migrants: en 2012, les principaux pays d'origine des personnes qui ont obtenu l'asile sont la Russie, la RDC, Le Kosovo et le Sri Lanka..

### La France n'accueillera que



### 500 réfugiés:

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a lancé le lundi 30 septembre un double appel : à la communauté européenne pour qu'elle intensifie son soutien aux pays du Moyen Orient qui accueillent plus de deux millions de réfugiés et à ces mêmes pays pour qu'ils maintiennent leurs frontières ouvertes. *Il a rappelé que d'autres pays se doivent également d'endosser la charge d'accueil de ces réfugiés, puisque "les pays en développement accueillent quatre réfugiés sur cinq à travers le monde".* Le 1er octobre le HCR a annoncé que 17 pays dont la France s'engagent à participer à un programme d'accueil de 10.000 réfugiés syriens en "réinstallation". Dans ce cas les individus et leur famille devraient alors être totalement pris en charge depuis le pays où ils ont trouvé refuge jusqu'au pays hôte. Ils reçoivent un statut de réfugié définitif, un logement et un accompagnement vers l'emploi. La France n'avait accueilli de janvier à septembre 2013 que 700 Syriens, sous prétexte que "le système d'accueil des demandeurs d'asile était saturé". L'enjeu pour les Syriens n'est pas particulièrement l'examen des demandes d'asile puisque 95% des dossiers ont été acceptés en 2012 mais l'accès au territoire français puisqu'ils doivent avoir un visa de transit aéroportuaire pour arriver chez nous.

**AIDEZ-NOUS À SOUTENIR LES RÉFUGIÉS !**  
**Adressez vos dons à :**

**Groupe Accueil et Solidarité,**  
**17 place Maurice Thorez,**  
**94800 VILLEJUIF**  
**Merci pour votre soutien solidaire.**

## RAEC soit le régime d'asile européen commun qui peine à s'imposer :

Le RAEC suite à une 1<sup>ère</sup> phase d'harmonisation a abouti à l'adoption de 5 instruments législatifs en tant que « normes minimales » : le règlement eurodac (2000), le règlement Dublin (2003), la directive Accueil (2003), la directive Qualification (2004) et la directive Procédure (2005).

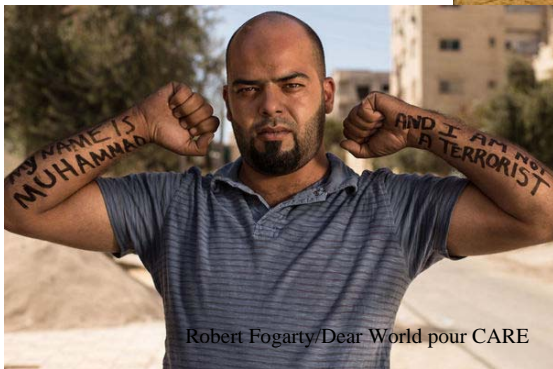
Malgré plus de 12 ans de tentative d'harmonisation des politiques d'asile nationales, les différences de traitement des demandeurs d'asile au sein de l'UE persistent. Par exemple en Allemagne et à Malte l'accès à une assistance juridique gratuite n'existe pas en 1<sup>ère</sup> instance.

Tandis que certains États prévoient la rétention des demandeurs d'asile comme à Malte ou au Royaume Uni où 13 000 demandeurs ont été retenus en 2012.

L'UE s'est alors engagée dans une 2<sup>e</sup> phase d'harmonisation visant à réviser les 1ers instruments appelés paquet Asile mais de nombreux États se sont farouchement opposés à l'instauration de normes de protections plus élevées pour les demandeurs d'asile. Finalement le RAEC a été finalisé en juin 2013 mais le résultat est bien loin de la volonté de « relever tous les standards ». Les ONG sont déçus par exemple, l'assistance juridique gratuite et obligatoire se limite aux recours (sauf si ce dernier est considéré comme n'ayant aucune chance d'aboutir), il sera également possible d'expulser des demandeurs d'asile dont le dossier est allé en appel. Concernant la détention des demandeurs, les critères reviennent malheureusement à légitimer leur enfermement avec des variantes de quelques jours à plusieurs mois comme en Bulgarie, Allemagne, Italie. La création d'un nouveau règlement Dublin 3 est inutile tant que le système actuel reste.

Quelques avancées doivent être saluées, clarification des critères de détermination du statut de protection, rapprochement des droits des réfugiés et des bénéficiaires de la protection subsidiaire...

La société civile reste donc très attentive à la transposition et à l'application de ces nouveaux instruments par les États afin de tendre vers la réalisation d'un régime d'asile européen commun plus respectueux des droits humains.



## Piégés en zone de transit:

Le Maroc est devenu l'une des principales routes de migration illégale en Europe depuis l'Afrique subsaharienne, mais pour 1000 individus qui ont réussi à passer en Espagne, quelque 20 000 autres se trouvent pris au piège.

L'UE verse chaque année au Maroc des dizaines de millions d'euros pour empêcher les migrants d'entrer sur son sol .

Mais voilà; la police porte systématiquement atteinte aux droits fondamentaux des migrants. Ceux-ci sont introduits dans le pays par des réseaux organisés et arrivent par la Mauritanie ou par le sud de l'Algérie. La partie la plus chère du trajet est la traversée en barque depuis Tanger (450 euros): forfait qui donne droit à une folle course en mer, depuis une plage située à quelques encablures au nord de la ville. «Chacun des migrants que j'ai rencontré à Tanger connaissait quelqu'un qui s'était noyé» dit Paul Masson dans un article au Guardian.

Un rapport de "Médecins sans frontières" publié en mars 2013 dénonçait "une forte augmentation des abus, des traitements dégradants et des actes de violence" contre les migrants commis par la police... Cette situation n'a fait que les renforcer les migrants dans leur détermination à s'enfuir vers le Nord.

Deux pratiques particulières appellent une réponse de l'Europe qui finance cette opération:

- Ø Les réfugiés repêchés dans les eaux espagnoles sont renvoyés au Maroc, ce qui est une infraction au droit d'asile.
- Ø Les migrants détenus au Maroc sont abandonnés dans le désert, de l'autre côté de la frontière algérienne, ce qui est illégal.

On peut comprendre que l'Europe cherche à renforcer la capacité du Maroc à surveiller son côté de la frontière mais non qu'elle tolère les violations des droits fondamentaux des migrants.

A ceci près que dès que cela se passe derrière les barbelés de ses frontières, la responsabilité disparaît et avec elle, la volonté de signaler les faits .

### LE GAS RECHERCHE DES BENEVOLES:

Aidez-nous à :

♣ Tenir les permanences d'accueil (mardi et jeudi)

♣ Aide au récit et aux démarches administratives

♣ Accompagner les familles logées par le GAS

♣ Participer et préparer les brocantes trimestrielles

♣ Faire vivre le mobilier solidaire (bricolage, tri...) et aider à la distribution le Samedi matin

Et tout autre bonne volonté est la bienvenue!!!!

### Irak:

La décision du président de la région autonome kurde d'Irak, Massoud Barzani, d'ouvrir temporairement sa frontière avec la Syrie a permis fin août le passage de plus de 40.000 réfugiés de Syrie en une semaine. Alors que les Kurdes de Syrie s'étaient tenus à distance du régime syrien comme des rebelles, ils fuient maintenant les violents conflits qui opposent des groupes islamistes radicaux et les combattants kurdes du Parti de l'union démocratique (PYD) affilié au Parti des travailleurs du Kurdistan (PKK).



Le camp de réfugiés de Maber al-Salam, le long de la frontière turque, au nord de la Syrie. | DIMITAR DILKOFF - AFP

### Jordanie:

De nombreuses réfugiées syriennes se plaignent de la façon dont les Jordaniens les bombardent sans cesse de propositions de mariage, éventuellement pour des hommes venus de pays du Golfe, et même d'Europe. Ce harcèlement rend les maris sur protecteurs, ce qui limite la mobilité des femmes. Parfois les tensions familiales qui s'ensuivent semblent entraîner des violences domestiques.



Robert Fogarty/Dear World pour CARE

### Jordanie:

En août Amnesty International a demandé aux autorités jordaniennes de continuer d'accueillir ceux qui fuient le conflit armé de Syrie. Le fait que la Jordanie ait récemment pris des initiatives pour interdire l'accès à son territoire à des Syriens munis de papiers d'identité en règle témoigne de la lassitude croissante du pays, qui accueille 500.000 réfugiés de Syrie sans entrevoir aucune issue à cette crise. La communauté internationale doit faire en sorte que la Jordanie et d'autres pays d'accueil disposent de l'aide financière et technique dont ils ont besoin pour offrir protection et assistance aux réfugiés de Syrie.



Rorad, 10 ans, réfugié avec sa famille dans le camp de Qah. Il a pris le 6 février 2013. (James Keogh/Wostok Press/Maxpp)

thrée. Selon le ministère de l'Intérieur italien, près de 3.000 réfugiés originaires de Syrie avaient fait enregistrer leur arrivée à la fin août. Début octobre, un bateau transportant environ 500 migrants, venant des côtes de Libye, en majorité des Syriens, a fait naufrage au large de la Sicile, 359 morts. le 13 octobre de nouveau plusieurs dizaines de morts. Depuis le milieu des années 90, la guerre menée par l'Europe contre les migrants a tué au moins 20 000 personnes en Méditerranée.

Ces drames ne sont pas dus à la fatalité mais à l'indifférence d'une Europe enfermée dans une logique sécuritaire. En juin dernier les États membres de l'UE se sont opposés à une modification des règles en matière d'asile. Mais le Parlement européen a adopté le 10 octobre le programme Eurosur, un nouveau système de reconnaissance et de transmission des données destiné essentiellement à surveiller les flux de réfugiés en Méditerranée mais également à coordonner les opérations de sauvetage. D'autres soulignent que ce n'est qu'une façon de renforcer la lutte contre l'immigration clandestine, sauver des vies n'est qu'un "effet secondaire". Une pétition a été lancée en Allemagne pour "abattre la forteresse européenne". Le quotidien viennois *Kurier* considère qu' Eurosur vise "d'abord à rendre les frontières encore moins perméables" Il faut au contraire "adopter une répartition plus juste du poids des réfugiés, mettre en place un système européen efficace du droit d'asile et s'insurger face à une loi italienne qui sanctionne l'aide aux réfugiés en perdition en mer". Jamais une politique de lutte contre l'immigration dite « clandestine » ne pourra être une politique respectueuse des droits des personnes. A la demande du HCR de participer à un programme d'accueil de 10 000 réfugiés en « réinstallation », seuls 3 pays avaient répondu à la mi octobre : la France pour 500 réfugiés, l'Autriche également pour 500 et l'Allemagne pour 5000. Enfin des itinéraires sûrs vers l'Europe doivent être créés dans le cadre de programmes pertinents de réinstallation et d'admission humanitaire, et en levant les restrictions en matière de visa pour les réfugiés.

### Israël:

En juin Amnesty International a demandé à Israël de cesser les expulsions de demandeurs d'asile notamment les Érythréens et les Soudanais qui, en fonction de la Loi sur la prévention de l'infiltration (2012) sont renvoyés dans leur pays ou vers des pays tiers alors qu'ils risquent de voir leurs droits fondamentaux gravement bafoués. En septembre, la Cour suprême d'Israël a invalidé la législation controversée sur la détention sans procès d'immigrants illégaux.

### Bateaux aujourd'hui:

L'arrivée de migrants et réfugiés sur des bateaux de fortune se poursuit ; ce sont des Syriens, Égyptiens, mais également des Africains du Nigeria, Ghana, Éry-

### LETTRE D'INFORMATION :

Rédaction et réalisation : Groupe Accueil et Solidarité

17 place Maurice Thorez 94800 VILLEJUIF - 01 42 11 07 95

Site : [www.gas.asso.fr](http://www.gas.asso.fr) - Email : [contact@gas.asso.fr](mailto:contact@gas.asso.fr)